

Procès-verbal de l'assemblée générale du 27 décembre 2016

Le mardi 27 décembre 2016 à 17h 30, l'assemblée générale de l'association CIQJDL s'est réunie dans les locaux de la salle municipale « les marmottes », de la station de la joue du Loup, dûment mise à sa disposition à titre gracieux, par la municipalité du Dévoluy.

Faisant suite à une première assemblée générale tenue le 29 octobre 2016 par les membres fondateurs et ayant pour objet d'assurer les conditions requises pour la déclaration et la reconnaissance légale de l'association (obtenue le 29 novembre 2016), l'ordre du jour porte

- 1) Sur une présentation de l'association, de sa raison d'être, de ses statuts, de ses moyens et de ses objectifs (documents visualisés ci-joints).
- 2) Sur des délibérations suivies de votes portant sur ;
 - les statuts et le principe d'un règlement intérieur,
 - le montant de la cotisation et le budget provisoire
 - le bureau de l'association et ses responsables,
 - les objectifs de l'association et sur les modes de participation de ses membres.
- 3) Les projets d'action de l'association et la tenue de la prochaine assemblée générale.

Ont pris part aux différents votes, les participants à la réunion ayant adhéré préalablement à l'association et ceux et celles ayant adhéré lors de leur venue à la présente assemblée et ayant acquitté à cette occasion leur cotisation d'adhésion . Cinquante-sept (57) adhérents sont présents sur les 90 adhérents à jour de leurs cotisations

1. Présentation de l'association

En ce qui concerne son origine, Nicolas Girardin rappelle les circonstances de la création de l'association durant l'été 2016 avec la découverte par de nombreux résidents d'une nouvelle redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères (REOM) caractérisée par l'absence de toute information préalable, par son iniquité au détriment des habitants de la station et par les multiples erreurs d'identification des montants dus.

Jean- Claude Jehanno qui a pris alors l'initiative d'une pétition qui a réuni en quelques semaines 132 signatures, transmise aux responsables de la Communauté de communes du Buech-Dévoluy (CCBD), présente le compte-rendu de l'entrevue (31 août 2016) avec la présidence de cet organisme public qui en a résulté. Au-delà des informations échangées dans un contexte d'attention réciproque, J.C. Jehanno souligne l'absence de toute volonté de la CCBD de prise en compte des griefs exposés :

- Augmentation très importante de la redevance 37% par rapport à redevance 2014. Jusqu'à 300% pour les studios par rapport à 2015 où la communauté avait appliqué la taxe prélevée sur la taxe foncière.
- Redevance inégalitaire car elle ne tient pas compte de la taille de logement, un studio paye le même prix qu'un gros chalet.
- Surtaxation (170€ au lieu de 130€ pour vallée) des habitants des stations qui sont les moins utilisateurs du service (en moyenne 2 mois/an).
- Ramassage très peu effectué (poubelles débordantes) hors saison (courrier du 4/10/2016 à la CCBD).

Dans ces conditions, notre association souhaite le retour à la taxe « ordures ménagères » prélevée par les impôts avec la taxe d'habitation, système plus égalitaire et indépendant. Et ceci à défaut d'une proposition de redevance qui assurerait la même équité pour les redevables

N Girardin établit à travers cet exemple significatif l'incompréhension des habitants de la station devant des décisions prises par des autorités locales qui ne les consultent ni ne les informent préalablement et à l'égard de leurs contenus, notamment financiers qui les pénalisent souvent aux dépens des principes d'égalité devant les charges ou devant l'accès aux services et aux équipements.

Cette prise de conscience a débouché sur la nécessité d'une représentation citoyenne offerte par les structures d'une association 1901 s'appuyant sur l'expérience d'exemples similaires existant dans divers quartiers ou communes de France.

En ce qui concerne les principes, moyens et modes de fonctionnement de l'association, Nicolas Girardin souligne les points majeurs suivants :

- L'association a vocation à prendre position ou intervenir sur tout sujet d'intérêt général concernant la station à l'exclusion de tout sujet relevant des copropriétés,
- L'association ne financera aucune activité, aucun dispositif ni aucun équipement.
- En rapport avec la modicité de la cotisation demandée à ses adhérents, (15 euros sur 3 ans) son fonctionnement exclura toute rémunération et tout défraiement à l'exclusion d'éventuels remboursements de dépenses obligatoires.
- L'ensemble des échanges et des actions de communication se fera par internet (site existant : <http://ciqjdl.com>) et par courriels (contact@ciqjdl.com), sauf obligation réglementaire contraire à cette règle. Un remerciement est adressé à Olivier Jiménez qui a créé le site.
- L'appel à un fonctionnement collaboratif et plus efficace de l'association par des participations bénévoles. A cet appel ont répondu les adhérents suivants :

- Mme DALLE-NOGARE (immeuble les Mélèzes)
- Nathalie DURANT et Olivier SCARNIERE (immeuble les Rochers blancs 2)
- M. ROUBAUD (immeuble Eden des cimes 1)
- Catherine HERVIET (immeuble Eden des cimes 2)
- Philippe WILLEM + Bénédicte CARTAILLAC (immeuble Eden des cimes 3)
- Martine ROBERT (immeuble Fontettes 1)
- Sabine GRIMIGNI (immeuble Le Relais)
- Hugues DESFOUR (hameau des cimes)
- Sylvain RIZARD (immeuble le panoramique)
- Jean Claude BARET (Les Jardins alpins n° B6)
- Marc PIERSON (les Jardins alpins 2 n°38)

2. les sujets soumis aux votes des adhérents présents

- a) Les statuts et le principe d'un règlement intérieur complémentaire : **adoption à l'unanimité.**
- b) Montant de la cotisation (15€ pour 3 ans) : **adoption à l'unanimité**
- c) Le budget à la date du 27/12/2016 compte tenu des dépenses effectuées ou engagées (publication, assurance, frais de papiers et de flyers distribués) et des cotisations reçues : **adoption à l'unanimité.**
- d) Composition du bureau avec Nicolas Girardin comme président, Jean Claude Jehanno comme trésorier et Gilles Martin comme Secrétaire : **adoption à l'unanimité.**

3 Les sujets d'intervention et d'action de l'association et la tenue de la prochaine assemblée générale.

Gilles Martin rappelle la liste des sujets recensés au cours de la période de travail préparatoire à l'assemblée de ce jour :

- ordures ménagères (redevance),
- P.L.U. et évolution de la station,
- aménagement du front de neige,

- animation de la station été comme hiver,
- tarifs appliqués aux résidents en matière de forfaits ski et d'accès à divers équipements (piscines,...)
- centre de bien-être et ses éventuelles conséquences fiscales,
- évolution des tarifs en matière d'eau potable,
- Ouverture des commerces,
- stationnement dans la station,
- circulation véhicules à moteur en certains endroits,
- devenir de l'accrobranche et de la base de loisirs,
- aire de vidange et point d'eau pour les campings,
- toilettes pour le parking (et les bus),.....

Une discussion générale se déroule sur ces sujets, accompagnée de diverses informations qui confortent l'association dans son objectif de défendre de façon constructive l'intérêt général des habitants de la station de la Joue du loup et de préserver son cadre de vie à dimension humaine.

La diversité et la technicité particulière des sujets impliquent que des contacts soient pris avec les différents interlocuteurs concernés en vue d'établir les bases sur lesquelles s'appuiera l'association pour établir les demandes qu'elle fera valoir.

Le caractère particulièrement conflictuel et pressant de la question de la redevance pour les ordures ménagères justifie qu'une action soit menée sans délai.

Le président indique qu'une nouvelle assemblée générale se tiendra probablement l'été prochain (fin juillet/début août).

L'ordre du jour de la présente assemblée ayant été conduit jusqu'à son terme, le président la déclare close à 19h 30.

Le Secrétaire,

Le Président

Le trésorier

G. Martin

N. Girardin

J.C Jehanno

NB. Le présent procès-verbal n'est pas une reconstitution analytique des discussions et propos tenus lors de l'assemblée générale mais constitue une synthèse des différents sujets abordés et des décisions qui en ont résulté.

